



## AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE TINGWICK**

Avis public est donné qu'à sa séance ordinaire du 4 mai 2026 le conseil a adopté le règlement numéro 2026-438 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus-es de la Municipalité de Tingwick et abrogeant le règlement numéro 2022-411.

**DONNÉ à Tingwick, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-six.**

---

**Chantale Ramsay  
Directrice générale & greffière-trésorière**

.....

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Tingwick certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau administratif et sur le site internet officiel de la municipalité le 8<sup>e</sup> jour de mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour de mai de l'an deux mille vingt-six.

---

**Chantale Ramsay  
Directrice générale & greffière-trésorière**